



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9307^e séance

Mercredi 19 avril 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Nebenzia/M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie)

Membres :

| | |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Albanie | M. Spasse |
| Brésil | M. de Almeida Filho |
| Chine | M. Zhang Jun |
| Émirats arabes unis | M. Almazrouei |
| Équateur | M. Pérez Loose |
| États-Unis d'Amérique | M. Wood |
| France | M. Olmedo |
| Gabon | M ^{me} Ngyema Ndong |
| Ghana | M. Agyeman |
| Japon | M. Ishikane |
| Malte | M ^{me} Gatt |
| Mozambique | M. Fernandes |
| Suisse | M. Hauri |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Kariuki |

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/237)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/237)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ; et S. E. M. Ivan Šimonović, Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/237, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Huang Xia.

M. Huang Xia : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui présenter un exposé sur l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs depuis la présentation du dernier rapport (S/2023/237) du Secrétaire général. Au moment où je prends la parole, une légère amélioration est à noter.

Sur le plan militaire, une accalmie fragile s'est installée dans l'est de la République démocratique du Congo. Les jours se succèdent sans affrontements majeurs entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23), et un fragile cessez-le-feu semble tenir. Le déploiement des troupes de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est se poursuit. Les échanges peu diplomatiques entre Kigali et Kinshasa ont diminué.

Mais, en contrepois de quelques avancées, de sérieux risques persistent. Le retrait du M23 des localités occupées reste partiel. Le désarmement et le cantonnement des combattants, prévus par la feuille de route de Luanda, se font attendre. Une solution politique négociée qu'appellent de leurs vœux de plus en plus de voix tarde à se matérialiser. Le risque d'une reprise des combats reste vraiment réel. Des groupes armés locaux et étrangers sèment toujours la terreur et alimentent l'insécurité. Parmi ceux-ci on compte les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et la Résistance pour un État de droit au Burundi.

Les conséquences sociales et humanitaires de cette situation sont désastreuses. Elles alimentent le cycle sans fin des tensions entre communautés et favorisent la prolifération des discours de haine. Quelque 600 000 personnes sont déplacées dans la seule province du Nord-Kivu. Plus de 38 000 Congolais sont devenus réfugiés entre octobre et février. Les tensions persistent entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. La confiance entre les deux pays semble être au plus bas.

Le portrait de la situation dans la région des Grands Lacs est donc très contrasté : d'un côté, quelque part encourageant, de l'autre, une situation sécuritaire et humanitaire toujours aussi inquiétante. Ce contraste exige du Conseil de sécurité et de l'ensemble des partenaires de la région que nous renouvelions et renforçons nos efforts. Nous devons profiter de la petite fenêtre d'opportunité ouverte actuellement. Nous devons favoriser une réelle baisse des tensions. Nous devons soutenir les efforts de la région pour mettre fin à la crise. Nous devons enfin encourager la mise en œuvre intégrale de tous les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Cet accord reste plus que jamais pertinent à condition de lui donner toute sa vigueur par des actions concrètes mues par une volonté politique toujours plus forte.

Dans l'immédiat cependant, l'urgence est de mettre fin à la crise. Il faut éviter l'escalade vers la guerre. La région des Grands Lacs, répétons-le, n'a pas besoin d'une nouvelle guerre. Dans ce contexte, il faut saluer et soutenir les efforts de paix régionaux : le processus de Luanda, mené par le Président Lourenço, de l'Angola, qui vise au rétablissement d'une relation apaisée entre la République démocratique du Congo et le Rwanda ; et le processus de Nairobi, mené par la Communauté d'Afrique de l'Est sous la présidence du Président Ndayishimiye, du Burundi, avec la facilitation de l'ancien Président Uhuru Kenyatta, qui combine consultations politiques et efforts militaires.

Ces deux initiatives vitales ont besoin d'un soutien unanime plus fort de notre part. Elles sont les deux pistes complémentaires vers la résolution de la crise actuelle. Ensemble, elles doivent mener vers son règlement. Une fois cette étape franchie, les pays de la région des Grands Lacs devront, sur le moyen et le long terme, se pencher sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Les discussions en cours sur sa revitalisation marquent une étape importante. Mon bureau, au nom de l'ONU, y apportera le soutien nécessaire et sa contribution, aux côtés des autres institutions garantes.

Qu'il me soit permis d'insister sur un point. Dix ans après la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, un consensus existe : cet accord reste pertinent et important pour la stabilité de la région. Mais un autre consensus émerge aujourd'hui autour de la nécessité de le revitaliser. Le 17 février, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'a consacré. À sa suite, le 29 mars, la Commission de l'Union africaine a réuni les représentants des institutions garantes de l'Accord-cadre, entre autres. La réunion a formulé des recommandations. Les 12 et 13 avril dernier à Nairobi, les pays signataires ont eu un premier échange sur le sujet lors de la réunion du Comité d'appui technique pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre, que j'ai coprésidé avec mon collègue de l'Union africaine. Enfin, le 6 mai prochain aura lieu la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre à Bujumbura, au Burundi. Les chefs d'État de la région donneront à leur tour leurs orientations, ce qui offrira aussi l'occasion, je l'espère pour eux, de renforcer la coordination et l'harmonisation des processus régionaux pour mettre fin à la crise actuelle.

Dans le contexte actuel, nous ne devons en effet épargner aucun effort. Nous devons pérenniser les avancées acquises. À cet effet, je voudrais pour finir partager quelques pistes pour les prochains mois.

Ainsi que mandaté par le Conseil de sécurité, et suivant les instructions du Secrétaire général, je continuerai mes missions de bons offices. Je continuerai de souligner l'impératif du dialogue et d'une solution politique. Mon bureau continuera à appuyer l'organisation de la prochaine réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, prévue au Burundi. Ce sommet est une occasion importante, comme je l'ai dit, notamment pour la poursuite du dialogue entre les chefs d'État de la région et pour l'accélération de la mise en œuvre des décisions des processus politiques en cours, le processus de Nairobi et le processus de Luanda. D'autre part, mon bureau poursuivra son soutien à la cellule

opérationnelle sur les mesures non militaires. Cette initiative régionale travaille à désarmer et à rapatrier les combattants des groupes armés étrangers présents dans l'est de la République démocratique du Congo. Elle vise aussi à renforcer les capacités d'accueil et de réintégration dans les pays d'origine. Nous intensifierons enfin nos efforts pour la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et ses initiatives phares. Nous le ferons en collaboration étroite avec toutes les institutions onusiennes engagées, ainsi que les partenaires internationaux, partenaires qui n'ont cessé de nous soutenir, comme en témoigne le succès de la réunion avec les organismes d'aide au développement coorganisée avec la Belgique le 28 mars dernier à Bruxelles. C'est l'occasion pour moi d'exprimer mes vifs remerciements, une fois de plus, à tous ces pays partenaires.

Ces efforts viseront notamment une implication accrue des jeunes et des femmes dans les processus de dialogue et de paix, ainsi qu'un plaidoyer pour une gestion plus transparente des ressources naturelles.

Plus que jamais, la région des Grands Lacs a besoin du Conseil de sécurité pour favoriser une désescalade immédiate des tensions dans la région, pour encourager une solution politique à la crise actuelle, pour soutenir une mise en œuvre plus sérieuse de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Ce soutien du Conseil de sécurité est déterminant, vital et urgent.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Huang Xia de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. S'appuyant sur ses dernières recommandations au Conseil en octobre 2022 (voir S/PV.9165), ainsi que sur son engagement continu dans la région des Grands Lacs, la Commission encourage le Conseil de sécurité à prendre en considération les éléments suivants.

Appeler une nouvelle fois tous les groupes armés à déposer immédiatement les armes et à cesser les hostilités.

Continuer à soutenir fermement les initiatives de paix régionales, notamment le processus de Luanda, dirigé par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et le processus de Nairobi, dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que le Dialogue intercongolais.

Appeler à la mise en œuvre par tous les États des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'au renforcement des mesures de confiance et contribuer à l'instauration d'un climat propice à un dialogue et à un débat constructifs.

Appeler à un appui international accru pour atténuer la gravité extrême de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo.

Insister sur l'importance cruciale de l'inclusion pour progresser dans la réalisation des objectifs de consolidation de la paix aux niveaux local, national et régional afin d'assurer une paix durable et pérenne, et encourager à poursuivre les efforts en cours pour renforcer le rôle des femmes dans les processus politiques, les processus de paix et les structures y afférentes à ces mêmes niveaux.

Souligner l'importance de l'inclusion des jeunes et noter la nécessité de redoubler d'efforts aux niveaux national et régional afin qu'ils participent aux processus politiques et au développement socioéconomique.

Soutenir les efforts en faveur d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, conformément aux recommandations de l'atelier de Khartoum de 2021 visant à assurer la mise en œuvre effective de l'initiative sur la région des Grands Lacs relative à la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, et appeler au renforcement des capacités du cadre de certification des ressources minérales de la région des Grands Lacs.

Appuyer les accords existants qui favorisent l'intégration économique et financière régionale et contribuent au développement durable.

Continuer de promouvoir les bons offices et les mesures d'appui pour s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région en vue de parvenir à une paix, une sécurité et un développement durables fondés sur l'appropriation nationale.

Appeler à une intensification des efforts visant à promouvoir la réconciliation, l'application du principe de responsabilité, la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité dans la région, notamment en soutenant les institutions nationales et le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs.

Exprimer son soutien aux partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment

l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Exprimer son soutien à un financement adéquat des activités de consolidation de la paix dans la région, y compris par la participation du secteur privé, le cas échéant, et demander aux institutions financières internationales et régionales d'accélérer le versement de leurs contributions aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Continuer de réaffirmer l'importance d'une approche stratégique et cohérente par l'Organisation des Nations Unies et les parties prenantes dans la région, afin de préserver les acquis de la consolidation de la paix, en particulier dans le contexte de la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

La Commission de consolidation de la paix est prête à continuer d'appuyer les actions du Conseil dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Šimonović de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Olmedo (France) : Je remercie l'Envoyé spécial et le Président de la Commission de consolidation de la paix pour leurs exposés.

Je souhaiterais revenir sur trois points : tout d'abord, le rôle des mécanismes régionaux ; ensuite, la situation humanitaire et dans un troisième temps, le rôle de l'Union européenne.

Les instruments de paix régionaux, dont l'Accord-cadre d'Addis-Abeba dont nous fêtons les 10 ans, doivent être mis en œuvre et soutenus.

Les groupes armés poursuivent leurs attaques dans l'est de la République démocratique du Congo. Si la situation reste instable autour de Goma, elle montre des signes d'amélioration et nous encourageons toutes les parties à poursuivre le chemin de la désescalade et de la paix.

La France rappelle trois principes cardinaux de l'Accord-cadre pour la région : ne pas soutenir les groupes armés, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins, ne pas héberger ni fournir de protection aux personnes accusées de crimes internationaux. Ces principes et l'ensemble des engagements

de l'Accord-cadre doivent être respectés par toutes les parties. Le prochain sommet du Mécanisme régional de suivi devra donner une nouvelle impulsion à cet égard, en complément des efforts engagés dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda.

La France salue l'appui apporté par les Nations Unies aux processus de paix régionaux. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'Envoyé spécial doivent soutenir les mécanismes de vérification, en particulier celui déployé par l'Angola. Il faut que les besoins de ces mécanismes soient aussi précisés. L'établissement d'un Bureau conjoint des mécanismes de vérification permettra de favoriser leurs synergies et la cohérence de leurs travaux.

Le soutien des Nations Unies doit se poursuivre pour préparer la quatrième série de consultations inter-congolaises dans le cadre du processus de Nairobi. Et l'Envoyé spécial a parlé de son soutien au Groupe de contact pour les mesures non-militaires en vue du rapatriement des anciens combattants des groupes armés non-congolais. Ceci est important.

Deuxièmement, nous devons répondre à la dégradation de la situation humanitaire et lutter contre les causes profondes des conflits. Des millions de personnes, notamment des femmes et des enfants, ont besoin d'aide humanitaire. L'accès humanitaire doit être assuré et la sécurité des personnels humanitaires garantie.

La France a soutenu le pont aérien de l'Union européenne à destination de Goma depuis mars dernier, pour y apporter 140 tonnes de fournitures médicales et nutritionnelles. Conformément aux engagements du Président Emmanuel Macron, la France apporte, en 2023, une aide humanitaire de 34 millions d'euros.

La France salue les avancées dans la mise en œuvre de la déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire. La protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité sont nécessaires. Il faut redoubler d'efforts pour prévenir les discours de haine et les incitations à la violence.

La France condamne le pillage des ressources naturelles dans la région, qui alimente les activités des groupes armés. Les États des Grands Lacs et leurs partenaires doivent lutter contre les trafics et s'unir pour améliorer les chaînes de valeur.

Troisièmement, l'Union européenne restera un partenaire engagé dans la région des Grands Lacs. En février dernier, elle a adopté une stratégie renouvelée pour la région. Cette stratégie poursuit trois objectifs :

la paix, la gestion durable des ressources naturelles et l'intégration régionale. L'Union européenne saura aussi agir par des sanctions si cela était nécessaire.

Parmi les autres volets de l'engagement européen, je voudrais aussi mentionner la stratégie « Global Gateway » ou portail mondial, qui vise notamment à renforcer les interconnexions entre les réseaux d'électricité et les efforts pour accroître l'approvisionnement en énergies renouvelables. Signe de leur engagement, le Président Emmanuel Macron et les commissaires Urpilainen et Breton ont participé au forum économique euro-congolais à Kinshasa, le 4 mars dernier. La stratégie européenne est alignée sur celle des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, que la France soutient.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Šimonović de ses conseils. Je salue également la participation des représentants des États de la région à la présente séance.

La violence récurrente des groupes armés, qui aggrave les crises de sécurité humaine, et les tensions croissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont très préoccupantes. Cette situation grave continue d'empêcher la région d'exploiter son énorme potentiel, ce que la population mérite depuis longtemps. Nos efforts doivent converger pour garantir l'intégrité et la souveraineté de la République démocratique du Congo. Les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que les garants, doivent renouveler leur engagement, aux niveaux national, régional et international, en faveur de sa pleine application.

Comme l'a souligné le Président de la Commission de consolidation de la paix, les initiatives de paix régionales en cours, notamment les processus de Nairobi et de Luanda, ont un rôle essentiel à jouer. L'arrêt immédiat des hostilités est la toute première étape pour atteindre l'objectif commun d'une paix durable. Tous les groupes armés doivent participer pleinement à ces processus, et toutes les tentatives de soutenir des groupes armés, qui vont à l'encontre des initiatives régionales, ne sauraient être tolérées. Les mesures militaires et non militaires doivent être bien coordonnées, en synergie avec les efforts déployés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

L'aide internationale doit continuer de se concentrer sur la création d'un environnement propice à la réussite des initiatives et de la coopération régionales.

Il faut développer davantage les mesures de confiance et les dialogues constructifs entre les parties prenantes. Il est également impératif de garantir un appui constant pour faire face aux situations humanitaires extrêmement graves, qui touchent plus particulièrement les femmes et les enfants, et qui sont exacerbées par le recours à l'emploi de la force armée. Nous espérons que l'Envoyé spécial Huang Xia et son bureau continueront de promouvoir les priorités concernant les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité dans la région.

Face à la complexité des défis auxquels la région est confrontée, nous devons adopter une approche globale et transfrontière fondée sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs reflète à juste titre cet état de fait dans ses initiatives phares.

L'un des principaux piliers de la Stratégie concerne la prévention de l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui reste l'un des principaux facteurs de conflit. Le renforcement des contrôles aux frontières et de la coopération judiciaire est essentiel pour relever efficacement ce défi de longue date, et les entités des Nations Unies doivent continuer d'appuyer ces efforts. Le Fonds pour la consolidation de la paix est bien placé pour appuyer les projets transfrontières et doit jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir d'autres initiatives régionales.

Notre appui bilatéral doit également s'intégrer harmonieusement aux efforts de l'ensemble de la communauté internationale, et doit compléter et amplifier les effets des initiatives régionales. C'est dans cette optique que le Japon, en partenariat avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, s'efforce d'améliorer la vie et le bien-être des populations. Il s'agit notamment de soutenir le renforcement de la résilience sociale, de contribuer aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de fournir une aide humanitaire d'urgence aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Le Japon continue de collaborer pleinement avec tous les partenaires, y compris la MONUSCO, pour que la région des Grands Lacs soit une région pacifique et prospère.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : La délégation brésilienne remercie l'Envoyé spécial Huang Xia et l'Ambassadeur Ivan Šimonović de leurs exposés instructifs. Je salue la présence des délégations rwandaise, burundaise et de la République démocratique du Congo à la séance d'aujourd'hui.

Nous suivons de près l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs et les conditions de sécurité continuent de nous préoccuper vivement. La menace que les groupes armés font peser sur les pays de la région des Grands Lacs est toujours palpable, comme l'a montré une série d'événements mentionnés dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/237). L'augmentation des activités des groupes armés que nous avons observée dans la région ces derniers mois a eu des effets dévastateurs sur les communautés locales et les millions de réfugiés et de personnes déplacées, et ce dans plusieurs domaines, allant des droits humains au développement économique. Elle représente aussi une menace pour la vie des soldats de la paix déployés sur le terrain. Les activités de ces groupes entraînent souvent des violences sexuelles, le manque d'accès à l'aide humanitaire, le recrutement d'enfants dans les conflits armés et l'exploitation illicite des ressources naturelles, compromettant ainsi les efforts en cours pour parvenir à une paix durable.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, nous tenons à saluer tous les progrès accomplis par la République démocratique du Congo et les pays signataires dans la mise en œuvre des engagements pris, ainsi que le travail des institutions garantes. Nous espérons que la prochaine réunion du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, qui se tiendra en mai à Bujumbura, permettra de mieux définir la voie à suivre pour faire face à la grave crise sécuritaire et humanitaire à laquelle la région est confrontée. Nous souhaitons également saluer tous les efforts régionaux déployés à cet égard. Ces efforts méritent notre encouragement et notre plein appui. Ainsi, nous souhaitons saluer le rôle constructif et de chef de file que jouent la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous voudrions saluer les efforts de médiation déployés par l'Angola et le Kenya dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Il est essentiel que toutes les parties prennent des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations adoptées dans le cadre de ces processus. Dans un contexte régional aussi complexe, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'adopter des mesures visant à rétablir la confiance et de remettre le processus de paix sur la bonne voie.

Pour préserver les progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre du processus de paix, il est impératif d'accélérer la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Dans le même temps, il faut renforcer la composante réintégration et veiller à ce que les ex-combattants, les femmes et les jeunes aient accès à des perspectives économiques propres à leur donner les outils requis pour améliorer leurs moyens de subsistance. Dans cette optique, nous souhaitons exprimer notre soutien au travail de l'Envoyé spécial et souligner l'importance de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui confère cohérence et exhaustivité aux initiatives de consolidation de la paix. Nous souhaitons également souligner l'importance de l'appropriation nationale pour parvenir à une paix et une prospérité durables dans la région et, à cet égard, nous sommes favorables et souhaitons faire écho à la recommandation de la Commission de consolidation de la paix en faveur d'un soutien aux pays des Grands Lacs s'agissant de la promotion de l'intégration économique et financière régionale, ainsi que sa contribution au développement durable. Il s'agit d'une étape fondamentale pour consolider la paix.

Enfin, nous appelons tous les États de la région à persévérer sur la voie d'un dialogue politique inclusif. Aucune solution durable ne peut être trouvée sans la participation véritable de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé instructif. Je souhaite également la bienvenue au Président de la Commission de consolidation de la paix et j'apprécie les conseils formulés au Conseil de sécurité ce matin.

La séance d'aujourd'hui est organisée à un moment décisif pour la République démocratique du Congo et, plus largement, la région des Grands Lacs. Le mois dernier, le Conseil s'est rendu à Kinshasa et à Goma. Il y a deux semaines (voir S/PV.9298), la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Keita, a fait le point sur les contributions essentielles et les sacrifices pour la paix consentis par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'est de la République démocratique du Congo. La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs est un autre instrument important qui aide à rétablir la paix dans la région. Les États-Unis apprécient que l'Envoyé spécial fasse usage de ses bons offices pour susciter un soutien international aux processus de Nairobi et de Luanda dirigés par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Nous saluons l'initiative et l'engagement des

partenaires régionaux et nous nous félicitons de l'atténuation récente des combats.

Pourtant, malgré ces efforts, la situation dans la région des Grands Lacs continue de se détériorer et les tensions persistent entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les États-Unis appellent toutes les parties à agir rapidement pour respecter intégralement les engagements pris dans le cadre du communiqué de Luanda, notamment le retrait total du Mouvement du 23 mars (M23) jusqu'à la ligne Sabyinyo, suivi des opérations de cantonnement et de désarmement. Le Rwanda doit aussi retirer ses troupes et cesser de soutenir le M23, qui a été sanctionné par l'ONU. Je demande aussi encore une fois au Gouvernement de la République démocratique du Congo de mettre immédiatement fin à sa coopération avec les groupes armés, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda, et de poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, de continuer de dénoncer les discours de haine et de demander des comptes aux individus qui incitent à la violence. Malheureusement, l'État islamique d'Iraq et du Levant-République démocratique du Congo, également connu sous le nom de Forces démocratiques alliées, tire parti de la situation et continuera de représenter une menace. Nous ne devons pas perdre de vue ce problème de sécurité urgent.

Par ailleurs, nous devons davantage mettre l'accent sur la gravité de la crise humanitaire. Rien qu'en 2023, le conflit a déplacé plus d'un demi-million de personnes, dont beaucoup sont forcées de vivre dans des camps extrêmement surpeuplés, sans accès à une nourriture suffisante, à de l'eau potable ou à des soins médicaux adéquats. Des milliers de femmes et d'enfants sont exploités dans le cadre de trafics sexuels organisés. Les États-Unis sont le principal fournisseur d'aide humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, avec une contribution de plus de 140 millions de dollars depuis le 1^{er} octobre. En ce moment même, nos partenaires travaillent dans des conditions périlleuses pour apporter une aide essentielle à des centaines de milliers de personnes dans le Nord-Kivu. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit fournir beaucoup plus d'efforts pour protéger ses citoyens, notamment en mettant à disposition des terres pour construire des sites où les personnes déplacées pourront bénéficier de services, et en appliquant ses lois contre la traite et l'exploitation des femmes et des filles.

La dernière fois que l'Envoyé spécial Huang Xia a fait un exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.9165), la planification du déploiement de contingents régionaux sous l'égide de la force régionale de la CAE était à un stade initial. Ces dernières semaines, le Burundi,

l'Ouganda et le Soudan du Sud ont déployé des contingents dans la province du Nord-Kivu. L'Angola s'est également engagé à déployer des soldats pour aider à rétablir la paix. Il est impératif que ces forces de sécurité supplémentaires n'aggravent pas une situation déjà tendue. Aussi, je demande une fois de plus aux dirigeants régionaux de veiller à ce que leurs forces respectent les droits humains, accordent la priorité à la sécurité des civils et s'abstiennent de mener des activités illicites, telles que l'extraction de ressources naturelles. De plus, ces forces doivent coopérer avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), la MONUSCO, les organismes humanitaires des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et compléter leur travail important.

Cette année marque le dixième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, mais la région reste marquée par l'instabilité. Grâce aux processus de Nairobi et de Luanda, nous disposons des structures politiques nécessaires pour poursuivre le dialogue. Grâce aux FARDC, à la MONUSCO et à la force régionale de la CAE, nous avons la capacité de protéger les civils. Et grâce à l'ONU, au Bureau de l'Envoyé spécial et à nos efforts bilatéraux, nous disposons des cadres nécessaires pour coordonner nos efforts et mener une action diplomatique. Ce qui nous manque, c'est la détermination et la volonté politique d'utiliser ces outils pour atteindre l'objectif fixé, à savoir l'instauration de la paix. Nous ne pouvons pas attendre 10 ans de plus pour que la paix revienne dans la région des Grands Lacs. Les peuples de la région y ont droit dès maintenant.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Šimonović, de leurs exposés. Je salue également la participation des représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi à la séance d'aujourd'hui.

Ces derniers temps, les défis croissants dans la région des Grands Lacs et la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ont eu des répercussions sur la paix et la stabilité de la région. Cette année marque le dixième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La communauté internationale doit aider les pays de la région à faire le point sur leurs expériences et à relancer ce processus important en vue de bâtir un avenir commun.

Je voudrais insister sur les points suivants.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur la coexistence pacifique. Il y a 10 ans, les pays de la région ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et se sont engagés solennellement à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays, à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États, à respecter mutuellement leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité et à ne pas tolérer les groupes armés ni leur fournir un soutien quelconque. Ces engagements sont un modèle de respect mutuel et de coexistence pacifique.

Face aux troubles persistants causés par les groupes armés et à l'escalade des tensions dans l'est de la République démocratique du Congo, les pays de la région doivent tirer des enseignements de l'histoire, respecter leurs engagements communs et régler leurs différends par la voie de la diplomatie et du dialogue. Il est maintenant urgent d'exhorter les groupes armés à cesser les combats et à mettre fin aux violences. La Chine appuie les efforts de l'Union africaine et des pays de la région pour revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et espère que le sommet prévu au Burundi en mai prochain sera couronné de succès.

L'Envoyé spécial Huang Xia a beaucoup œuvré à la promotion de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous espérons qu'il continuera de jouer un rôle de premier plan, de renforcer ses efforts diplomatiques et ses bons offices et de créer un climat favorable au dialogue et à la confiance mutuelle entre les parties.

Deuxièmement, nous devons mettre l'accent sur la coopération régionale. L'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont récemment organisé des sommets successifs afin d'user de leurs bons offices en ce qui concerne la question de l'est de la République démocratique du Congo et de promouvoir des initiatives régionales telles que les processus de Nairobi et de Luanda. La CAE et l'Angola mènent des opérations de maintien de la paix et de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. La communauté internationale doit appuyer les efforts déployés pour trouver des solutions africaines aux problèmes africains et jouer un rôle positif dans ces deux processus.

Dans le même temps, il convient de promouvoir des moyens non militaires. La Chine apporte son soutien au Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires, qui continue de renforcer ses

contacts avec les groupes armés, de promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration et d'aider les pays de la région à approfondir leurs échanges au sujet de la défense et de la sécurité des frontières.

La nouvelle stratégie pour la région des Grands Lacs constitue un cadre important qui permet à l'Organisation d'appuyer la coopération régionale. La Chine salue les efforts consentis par le Bureau de l'Envoyé spécial pour mettre en place un secrétariat intégré chargé de mettre en œuvre des initiatives phares et de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du plan d'action. La Chine est prête à apporter son concours dans le cadre du Fonds Chine-Nations Unies pour la paix et le développement. Nous attendons de nos principaux partenaires qu'ils contribuent activement au financement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Troisièmement, nous devons accorder la priorité au développement commun. Cela permettra de rapprocher les intérêts des pays de la région et de jeter des bases matérielles solides de leur sécurité commune. Les pays de la région, comme la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Burundi, la Zambie, le Rwanda et l'Ouganda, ont activement établi des comités de coopération bilatérale, signé des accords économiques et commerciaux et réalisé des projets d'infrastructure transfrontaliers et interrégionaux, déployant des efforts considérables pour renforcer la dynamique de développement dans la région et promouvoir la coopération régionale, ce qui mérite d'être salué. Les organismes des Nations Unies, comme le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, doivent servir de relais à ces efforts et concourir à la coopération régionale.

L'exploitation illicite des ressources naturelles est un facteur important qui nuit à la stabilité et au développement de la région. La communauté internationale doit aider les pays de la région à enrayer le commerce illicite auquel se livrent les groupes armés, et soutenir activement le commerce légitime afin de faire des ressources naturelles un point fort de la coopération régionale.

La Chine a toujours soutenu fermement le développement durable de la région des Grands Lacs et a mis en œuvre un grand nombre de projets de coopération avec les pays de la région dans les domaines suivants : infrastructures, énergie, ressources minières, lutte contre les changements climatiques et amélioration des moyens de subsistance et création d'emplois. L'Initiative pour le développement mondial, lancée par la Chine, s'adresse principalement aux pays en développement,

tels que les pays d'Afrique. Cet après-midi, la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Agence chinoise de coopération internationale au développement et les organismes des Nations Unies présents en Chine organiseront conjointement une manifestation de haut niveau pour présenter les derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative. Nous sommes impatients d'approfondir notre coopération avec les pays de la région dans le cadre de l'Initiative pour le développement mondial et d'insuffler un nouvel élan à la paix et au développement dans la région.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé, et l'Ambassadeur Šimonović de la présentation qu'il a faite au nom de la Commission de consolidation de la paix. Je salue la participation des pays de la région à la présente séance.

Je me concentrerai sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et les processus régionaux engagés pour mettre fin au conflit.

Le Royaume-Uni demeure vivement préoccupé par l'intensification de la violence et la détérioration de la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous condamnons fermement les violences commises par tous les groupes armés, dont le Mouvement du 23 mars (M23), qui est visé par des sanctions de l'ONU. Dans les quelques zones dont le M23 s'est retiré, les horreurs commises par ce groupe sont progressivement mises au jour, avec des allégations de viols à grande échelle et d'exécutions sommaires.

La réaffectation des ressources pour lutter contre le M23 a également porté atteinte à la protection des civils dans d'autres régions. Des témoignages effroyables ont récemment fait état d'exécutions et d'attaques perpétrées contre des civils par les Forces démocratiques alliées et la Coopérative pour le développement du Congo. Nous demandons que des enquêtes approfondies soient ouvertes sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire qui auraient été commises par des groupes armés et que les responsables de ces actes en répondent. Tout soutien à ces acteurs armés non étatiques doit cesser.

Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts diplomatiques menés dans la région, y compris les processus de Nairobi et de Luanda, qui favorisent la désescalade et ont pour but de créer des conditions propices à l'instauration d'une paix durable dans la région. À cette fin, nous contribuons financièrement

au processus de Nairobi. Nous exhortons toutes les parties à honorer les engagements pris dans le cadre de ces processus, notamment en ce qui concerne le retrait du M23, la fin de tout soutien aux groupes armés et la cessation des discours incendiaires qui attisent la haine. Nous nous félicitons du concours apporté par l'Envoyé spécial Huang Xia à ces processus, et l'encourageons à intensifier son action à mesure que le conflit s'aggrave.

Nous nous félicitons que le M23 ait procédé au transfert de certains sites à la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, mais tout retrait doit s'effectuer intégralement et conformément aux processus convenus dans la feuille de route de Luanda. Nous espérons que le prochain déploiement de contingents angolais contribuera à renforcer ce retrait.

Il n'y a qu'une seule façon de sortir de ce conflit. La violence doit cesser pour donner au dialogue et à la paix une chance d'aboutir. Le Royaume-Uni invite les pays de la région, les membres du Conseil de sécurité et l'Envoyé spécial Huang Xia à redoubler d'efforts pour désamorcer la situation, améliorer la coopération régionale, régler les problèmes de sécurité, améliorer l'accès humanitaire et rétablir la paix dans la région des Grands Lacs.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix pour leurs exposés, et je salue la participation des représentants des États de la région.

Il y a 10 ans, les pays de la région signaient l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Aujourd'hui, les faits sur le terrain contrastent avec l'espoir d'une paix durable qui prévalait au moment de la signature.

Le Président de la Confédération suisse l'a constaté par lui-même lors de sa visite en République démocratique du Congo la semaine passée. Dans le camp de déplacés de Bushagara et à l'hôpital Panzi, il a observé l'ampleur des violences, qui impactent toute la région, mais il a surtout constaté la résilience extraordinaire des populations, leur volonté de trouver la paix, et la nécessité de tout faire pour protéger les civils. Comme l'a indiqué le prix Nobel de la paix, Denis Mukwege, nous ne pouvons pas nous limiter à réparer les conséquences de la violence ; nous devons traiter ses causes.

La Suisse s'engage dans toute la région des Grands Lacs pour la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme, l'aide humanitaire et la coopération au développement. C'est aussi dans cet esprit qu'elle organise

depuis 2016 des retraites régionales sur les Grands Lacs, avec le Bureau de l'Envoyé spécial. Ces espaces d'échanges aident les acteurs impliqués, y compris la société civile, à élaborer des pistes de sortie de crise.

Pour que ces pistes aient une chance réelle de se concrétiser, je souligne trois points.

Premièrement, une coopération entre tous les États de la région des Grands Lacs est essentielle pour une prospérité et une stabilité à long terme. Dans ce contexte, la dégradation des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda constitue une préoccupation majeure. Nous saluons le leadership des États de la région encourageant la recherche d'une solution pacifique à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. À ce titre, nous soutenons les processus de Nairobi et de Luanda. En effet, nous sommes convaincus que le dialogue, incluant la participation des femmes et des jeunes, et une véritable collaboration régionale restent le seul chemin possible pour promouvoir des relations de confiance et une paix durable.

Deuxièmement, il est impératif que les attaques contre les populations et les infrastructures civiles cessent immédiatement. Ces attaques constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire ainsi que des violations et abus des droits de l'homme. Nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international. L'intensification des combats dans l'est de la République démocratique du Congo a aggravé une situation humanitaire déjà précaire et a conduit au déplacement forcé de plus de 900 000 personnes depuis mars 2022, dont de nombreux enfants. Tel que souligné dans le cadre du processus de Nairobi, le statut des réfugiés et des déplacés constitue une question fondamentale qui nécessite des solutions concertées au niveau régional. La Suisse réaffirme également son soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République démocratique du Congo et condamne fermement toute aide aux groupes armés locaux ou étrangers.

Troisièmement, pour consolider la paix, il convient de s'attaquer aux causes profondes qui nourrissent les conflits dans la région. Cela passe par le renforcement de l'état de droit, le déploiement de l'État et de ses services publics et le respect des droits fondamentaux. Dans le même temps, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles par les groupes armés et les réseaux criminels transnationaux compromettent la paix dans la région des Grands Lacs. Il est urgent d'instaurer une gestion viable des ressources naturelles et de s'attaquer aux flux financiers illicites afin de promouvoir un

développement durable. Enfin, les impacts négatifs des changements climatiques contribuent à l'instabilité régionale. Je pense ici aux récentes inondations en République démocratique du Congo et au Burundi, par exemple, qui ont provoqué des déplacements d'envergure et fragilisé des populations déjà vulnérables.

Paix, stabilité, coopération : tels sont les objectifs de l'Accord-cadre signé par les États de la région des Grands Lacs. L'encre de cet accord a séché depuis longtemps, mais les armes ne se sont pas tues. C'est pourquoi nous lançons ici un appel pour davantage de dialogue et de mesures de confiance entre les États de la région, la société civile et les partenaires internationaux. La Suisse se tient prête à soutenir ces efforts.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia et le Président de la Commission de consolidation de la paix Šimonović de leurs exposés instructifs. Je souhaite la bienvenue à la présente séance aux représentants du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo.

Depuis le début de l'année, le Conseil est mobilisé face aux conditions de sécurité profondément préoccupantes qui règnent dans l'est de la République démocratique du Congo et menacent la stabilité de la région des Grands Lacs. Le Conseil de sécurité est uni dans les messages qu'il adresse aux acteurs impliqués dans la crise qui fait rage dans l'est de la République démocratique du Congo, tout en appuyant activement les initiatives régionales en cours. Les processus de Nairobi et de Luanda sont cruciaux pour instaurer durablement la paix et la sécurité. Nous réaffirmons la nécessité d'un engagement soutenu de toutes les parties en faveur de leur bonne mise en œuvre.

Malte salue l'action d'envergure que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine mène dans la région. L'adoption récente du communiqué final issu du sommet tenu en février dernier entre la Communauté d'Afrique de l'Est et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs marque la réalisation d'une importante entreprise conjointe.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région restant la meilleure structure pour concrétiser la paix et la stabilité dans la région, il convient de le traduire dans les faits. À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue, le mois prochain, du onzième sommet du Mécanisme régional de suivi.

Nous saluons également le travail d'autres organisations sous-régionales, telles que la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui contribuent de manière constructive à la croissance et à la stabilité dans la région.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, Malte est fermement engagée en faveur de l'action visant à compléter les efforts de paix dans la région. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits humains et le droit international humanitaire sont au cœur de la stratégie renouvelée de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, qui a récemment été adoptée. Cela se traduira par une action pour promouvoir des élections libres et régulières, la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité et la corruption, qui sont autant de priorités pour Malte. Dans le même ordre d'idées, les efforts de l'Union européenne seront complétés par l'initiative Global Gateway dans la région.

L'action menée doit viser avant tout à rompre le cycle de la violence dans la région. Il est crucial que nous placions les populations locales, et notamment les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés, la société civile et le secteur privé, au centre et au premier plan de ce que nous entreprenons. Tout en encourageant la République démocratique du Congo et le Rwanda à renouer le dialogue, nous exhortons aussi tous les groupes armés à déposer les armes, à désamorcer les tensions et à participer au processus de désarmement.

Afin de venir à bout des causes profondes du conflit, il est essentiel d'intégrer une bonne gestion des ressources naturelles à nos efforts collectifs. Nous saluons le rôle joué par l'Envoyé spécial Huang Xia dans la région à cet égard.

Malte reste profondément préoccupée par la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. Comme l'Envoyé spécial Huang Xia l'a dit dans son exposé, cette situation est désastreuse. Le conflit et l'insécurité alimentaire induite par le climat, entre autres problèmes, continuent d'infliger des souffrances à certains des groupes de population les plus vulnérables dans la région. Les femmes et les enfants, de même que les réfugiés et les déplacés, sont touchés de façon disproportionnée.

Les groupes armés continuent de contrôler et de ravager les communautés locales dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous condamnons leurs agissements dans les termes les plus forts et nous les appelons à déposer les armes. Malte déplore également

les cas signalés de restrictions du droit de circulation et de refus d'accès qui empêchent les organisations médicales et humanitaires d'apporter une aide vitale à celles et ceux qui en ont le plus besoin et sont souvent en grand danger.

En conclusion, nous devons empêcher l'histoire de se répéter et travailler sans relâche pour guérir le traumatisme collectif de générations de personnes qui n'ont connu que le conflit et l'insécurité, et mettre tout en œuvre pour rétablir la paix et à la stabilité.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana.

Je profite de l'occasion pour saluer le dynamisme de M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui œuvre activement pour la consolidation de la paix dans cette région. Son exposé très complet nous a fourni des éléments supplémentaires qui permettent de mieux comprendre la situation dans la région des Grands Lacs.

Nous remercions également l'Ambassadeur Ivan Šimonović, Président de la Commission de consolidation de la paix, de ses réflexions tout aussi utiles à cet égard. Les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent la présence de nos frères, les Représentants permanents de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi, dont nous sommes impatients d'entendre les points de vue, car ils représentent les pays concernés de la région.

Notre intervention se limitera à quatre points relatifs à la situation sur les plans politique, économique, humanitaire et de la sécurité.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité demeurent vivement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans la région, notamment les graves exactions quotidiennes subies par les populations civiles qui sont confrontées aux cycles de terreur imposés par les groupes armés et terroristes en République démocratique du Congo. Nous condamnons à nouveau, dans les termes les plus énergiques, ces actes de violence perpétrés principalement par les groupes armés, à savoir le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo, Maï-Maï, Zaïre et d'autres. Ces actes ont entraîné le déplacement massif de populations en République démocratique du Congo, mais aussi dans les pays voisins. Les trois membres africains du Conseil de sécurité prennent acte du retrait du M23 de

plusieurs territoires précédemment occupés et appellent à son retrait complet de l'est de la République démocratique du Congo. Nous demandons une fois de plus le retrait de tous les groupes armés étrangers de la République démocratique du Congo, la cessation immédiate de tout appui extérieur aux groupes armés, le respect du processus de Nairobi par les groupes armés locaux, la participation de ces derniers au Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que la mise en œuvre intégrale des résultats du mini-sommet qui s'est tenu à Luanda le 23 novembre 2022, lesquels ont été réaffirmés dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 17 février.

Nous attendons avec impatience le quatrième cycle de consultations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés congolais, qui sera l'occasion pour tous les groupes armés locaux de réaffirmer leur engagement à faire taire les armes dans le pays et à adhérer aux processus politiques en cours. La gravité de la situation risque de nous ramener aux heures les plus sombres de l'histoire de la région des Grands Lacs, il y a plus de 25 ans. Nous ne devons pas attendre que les conditions de sécurité se détériorent davantage et que la région s'embrace à nouveau. L'escalade des tensions dans la région est déjà à son comble, et la combinaison des attentats terroristes, des massacres quotidiens de civils perpétrés par des groupes armés et l'approche d'une échéance électorale importante en République démocratique du Congo doivent aujourd'hui nous inciter à user de tous les canaux diplomatiques, politiques et sécuritaires pour endiguer la vague de violence.

Au niveau politique, il y a lieu de saluer le dynamisme affiché par les organisations sous-régionales pour rétablir la paix dans la région. L'Union africaine, dont le Conseil de paix et de sécurité vient d'effectuer du 20 au 23 mars une visite sur le terrain en République démocratique du Congo, et les processus de Luanda et de Nairobi témoignent de l'attachement indéfectible de l'Afrique à la stabilisation de la région des Grands Lacs. Le Ghana, le Mozambique et le Gabon saluent l'engagement continu des Présidents João Lourenço, William Ruto et Evariste Ndayishimiye et de l'ancien Président Uhuru Kenyatta, facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui a œuvré sans relâche pour rétablir la confiance entre les dirigeants des pays de la région. Les trois membres africains du Conseil de sécurité félicitent la force régionale de la CAE et les pays fournisseurs de contingents de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour leur détermination à promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle régionale, et ils saluent le récent déploiement de contingents ougandais, kényans et sud-soudanais dans l'est de la République démocratique du Congo, en vue d'étoffer la force régionale.

Nous nous félicitons également de la décision prise par le Gouvernement angolais de déployer des troupes dans l'est de la République démocratique du Congo pour une durée d'un an afin de garantir la stabilité et de protéger les observateurs du cessez-le-feu. Nous estimons que les travaux du Mécanisme conjoint de vérification élargi et du mécanisme de vérification *ad hoc* sont nécessaires pour renforcer les mesures de confiance. Nous rappelons que, pour garantir l'efficacité des processus de médiation régionaux, il est essentiel que les massacres de civils cessent, que le dialogue soit rétabli et que la confiance soit restaurée entre tous les acteurs concernés de la région. Nous saluons la décision de l'Union africaine de soutenir le déploiement de la force régionale de la CAE par l'allocation de ressources au titre de la facilité de réserve pour les crises du Fonds pour la paix de l'Union africaine, et nous invitons les partenaires internationaux à fournir une expertise financière, logistique, matérielle et technique à la force et aux initiatives régionales en cours à Luanda et à Nairobi.

Conscients du nombre de soldats déployés en République démocratique du Congo, les trois membres africains du Conseil de sécurité préconisent la mise en place d'un véritable mécanisme de coordination et de coopération entre les forces de défense et de sécurité congolaises, la MONUSCO ainsi que les forces régionales et bilatérales afin d'assurer au mieux la protection des populations civiles. Alors que nous célébrons le dixième anniversaire de la signature, à Addis-Abeba, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le Ghana, le Mozambique et le Gabon insistent sur l'importance stratégique que revêt sa mise en œuvre effective par tous. L'Accord reste une boussole à laquelle la République démocratique du Congo et les pays signataires peuvent continuer de se fier pour mettre fin aux bouleversements récurrents causés dans la région par la violence et l'instabilité. Pour cela, il est crucial de procéder à sa revitalisation urgente, en s'appuyant sur une réelle volonté politique de tous les pays signataires d'honorer leurs engagements. Il ne fait aucun doute que, face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la région des Grands Lacs, la mobilisation de la

communauté internationale est indispensable, mais elle doit être concertée et coordonnée à l'appui des initiatives régionales de Nairobi et de Luanda, qui constituent actuellement les voies crédibles de sortie de crise.

Comme chacun le sait, il ne peut y avoir de développement sans paix, et le lien entre la paix et le développement constitue un défi majeur pour sortir la région des Grands Lacs des crises endémiques. À cet égard, nous ne saurions aborder la question de la sécurité dans la région des Grands Lacs sans examiner celle du pillage des ressources naturelles au détriment des populations. Nous sommes heureux de constater qu'en 2022, la région a enregistré un taux de croissance de 4,5%, grâce notamment à la reprise de la demande mondiale dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'industrie et des services. Ce bilan aurait même été meilleur si les économies de la région n'avaient pas été mises à rude épreuve par les effets combinés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de l'épidémie d'Ebola, des pénuries de carburant, de la flambée des prix des denrées alimentaires et d'autres facteurs. Il faut rappeler que, vu le potentiel économique de la région, celle-ci peut devenir le poumon économique de l'Afrique. Le dynamisme de l'économie de la République démocratique du Congo joue un rôle important à cet égard, compte tenu de la richesse de ses ressources naturelles et de la possibilité de tirer parti du marché intérieur de la région des Grands Lacs. La lutte contre le trafic de ressources naturelles doit contribuer au développement de la République démocratique du Congo et des pays de la région.

L'exploitation des richesses tirées des ressources naturelles offre aux pays de la région des Grands Lacs la possibilité de construire une zone de prospérité commune. À cet égard, il convient de poursuivre les efforts visant à intégrer les économies de la région en renforçant la coopération économique et les échanges commerciaux. L'efficacité des mécanismes régionaux tels que le mécanisme régional de certification des minéraux, mis en place par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, y contribue. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion du Comité régional sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui s'est tenue du 15 au 18 novembre 2022.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité rappellent que le tarissement des sources de financement des groupes armés et terroristes passe indubitablement par la consolidation des institutions judiciaires dans les pays de la région. Il est impératif de punir toutes les personnes et entités impliquées dans le massacre des populations et la déstabilisation des pays de la région. Mettre fin à l'impunité n'est plus une question de choix

et, à cet égard, nous saluons le soutien apporté par le Bureau de l'Envoyé spécial pour renforcer les capacités judiciaires de la République démocratique du Congo et des pays de la région. Nous notons avec inquiétude que, dans les zones de conflit, les atteintes aux droits humains ne cessent d'augmenter : 82 % des violations commises en République démocratique du Congo l'ont été dans des zones touchées par le conflit, et 74 % d'entre elles ont été perpétrées par des groupes armés et terroristes. Le respect des droits humains est inhérent au rétablissement de la paix, et nous nous félicitons de l'appui fourni par l'Organisation internationale de la Francophonie pour renforcer les capacités de la République démocratique du Congo dans ce domaine.

L'urgence humanitaire dans la région des Grands Lacs est symptomatique de la crise sécuritaire. La région compte environ 9,4 millions de personnes déplacées, dont 6,2 millions en République démocratique du Congo, ce qui signifie que des millions d'enfants ne sont pas scolarisés et voient ainsi leur avenir compromis. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour financer les plans de réponse humanitaire des pays de la région afin d'atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées. Il est essentiel que le personnel humanitaire puisse s'acquitter de son mandat en toute sécurité et sans entrave.

(l'orateur poursuit en français)

Enfin, les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent l'engagement de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia. Le Gabon, le Mozambique et le Ghana réaffirment leur solidarité avec les peuples de la région des Grands Lacs et leur ferme attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du principe de l'intangibilité des frontières des pays de la région.

M. Almazrouei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de son exposé détaillé et de son action, et je remercie son bureau des efforts déployés en faveur de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous remercions également le Président de la Commission de consolidation de la paix de son exposé très utile et prenons note avec satisfaction des contributions de la Commission au débat du Conseil aujourd'hui. Nous saluons la participation des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

Malgré les efforts constants déployés par les pays de la région pour relever les défis internes et régionaux, le chemin à parcourir est encore long. Comme l'Envoyé

spécial l'a dit aujourd'hui, il faut redoubler d'efforts pour rétablir des relations de bon voisinage, régler les différends par des moyens pacifiques et renforcer la coopération entre les pays de la région afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je me concentrerai sur trois aspects liés à l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs.

Premièrement, du fait du caractère interdépendant des défis auxquels la région est confrontée, nous devons continuer à mettre l'accent sur le dialogue régional et les relations de bon voisinage, car ce sont des piliers essentiels pour régler ces problèmes. À cet égard, nous saluons les initiatives régionales en cours, notamment les processus de Luanda et de Nairobi, afin d'examiner les moyens de renforcer la coopération et les relations entre les pays de la région. Nous espérons que la décision adoptée à l'issue du mini-sommet conjoint de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté d'Afrique de l'Est contribuera à renforcer la cohérence et la complémentarité de ces efforts régionaux. En lien avec cette prise de conscience de la nécessité de promouvoir d'urgence les efforts visant à instaurer la paix et la sécurité, nous soulignons que la volonté politique est absolument indispensable à cette fin. Nous soulignons également l'importance de garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les processus de dialogue et aux divers efforts de paix régionaux, car il s'agit d'une condition préalable à la conclusion d'accords durables.

Deuxièmement, il faut continuer de s'attaquer aux problèmes de sécurité dans la région, au premier rang desquels les actes de violence, afin d'instaurer une paix et une sécurité durables. Il convient notamment de lutter contre les attaques que continuent de commettre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier celles qui visent des civils. Comme nous le savons tous, les groupes armés représentent une grave menace pour les habitants de la République démocratique du Congo et de toute la région des Grands Lacs. Nous avons déjà dit que tous les groupes armés doivent cesser immédiatement les hostilités, s'abstenir de prendre pour cible des civils ou des institutions civiles et déposer les armes sans condition, tout en respectant tous les cessez-le-feu dans la région.

Étant donné que les groupes armés continuent de financer leurs activités criminelles par l'exploitation illégale des ressources naturelles, il est fondamental de s'employer en priorité à tarir ces sources de financement.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la participation de l'Envoyé spécial et de la CIRGL à la dixième Conférence de Dubaï sur les métaux précieux, organisée en novembre 2022, qui a été l'occasion de mener des discussions importantes et urgentes sur les conséquences de ce commerce illicite et sur les moyens d'y remédier, notamment en renforçant la coopération régionale et les capacités des États, à leur demande, de gérer et de protéger durablement leurs ressources naturelles.

Troisièmement, il ne faut pas négliger la crise humanitaire dans la région. Elle est exacerbée par les conflits armés et les changements climatiques et est rendue encore plus complexe par l'augmentation du nombre de personnes qui ont été contraintes de quitter leur foyer en quête de sécurité. La région compte quelque 5 millions de réfugiés et plus de 9 millions de personnes déplacées, dont 5,8 millions en République démocratique du Congo. À cet égard, nous nous félicitons des efforts humanitaires déployés par les Gouvernements soudanais et ougandais pour faire face à cette crise en accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans la région. Pour prévenir de nouveaux déplacements et apporter une réponse efficace aux besoins humanitaires, nous appelons tous ceux qui ont pris les armes à respecter le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et des travailleurs humanitaires.

Nous soulignons également la nécessité de continuer à suivre de près la situation sanitaire dans la région, compte tenu notamment de sa vulnérabilité face aux épidémies, comme l'Ebola. À cet égard, nous saluons les efforts inlassables déployés par l'Ouganda pour lutter contre le virus, et nous le félicitons d'être parvenu à enrayer sa propagation à l'intérieur du pays.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur engagement à appuyer les efforts déployés par la région, l'ONU et tous les autres partenaires pour instaurer la paix dans la région des Grands Lacs. Les habitants de la région ne méritent rien de moins.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé. Je saisis cette occasion pour saluer son action de promotion du dialogue et d'appui aux efforts de paix déployés au niveau régional.

Nous apprécions à sa juste valeur l'exposé présenté par l'Ambassadeur Simonovic, Président de la Commission de consolidation de la paix, et nous saluons la présence parmi nous des Représentants permanents du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo.

Nous soulignons le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, qui adoptent une approche collaborative et globale pour appuyer leurs membres, en fonction de leurs priorités, dans leurs efforts de consolidation de la paix, conformément à la devise « solutions africaines aux problèmes africains ».

L'Équateur constate avec préoccupation la détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région, en raison de la recrudescence des activités des groupes armés, qui ont créé des tensions dans les relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. C'est pourquoi nous voudrions attirer l'attention sur les déclarations de M. Huang Xia qui, à l'occasion de l'anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, a évoqué les défis persistants à la paix et à la sécurité dans la région et a appelé les pays signataires à renouveler leur engagement à œuvrer au rétablissement de la paix et de la stabilité régionales.

Nous sommes convaincus que les décisions prises au vingtième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui a eu lieu au Burundi, offriront de nouvelles perspectives et possibilités, telles que la mise en place d'un mécanisme de vérification. Nous appuyons les efforts déployés dans le cadre du processus de Nairobi pour préparer un quatrième cycle de dialogue entre le Gouvernement congolais et les groupes armés.

Nous considérons que la coordination entre les processus de Luanda et de Nairobi, convenue lors du mini-sommet convoqué par la CAE, est fondamentale, en particulier l'adoption du calendrier de mise en œuvre des actions prioritaires relatives aux groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars, et aux relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. La coopération de l'Angola en ce qui concerne la protection des membres du mécanisme de vérification *ad hoc* dans le cadre du processus de Luanda dans la région du Nord-Kivu joue un rôle crucial dans ce processus. La détérioration de la situation humanitaire exige une attention immédiate de la part de la communauté internationale. Cette réponse doit s'accompagner de mesures visant à consolider la paix en s'attaquant aux causes profondes du conflit, ce qui ouvrira la voie au développement durable. Dans ce contexte, l'Équateur appuie l'exposé du Président de la Commission de consolidation de la paix, dans lequel il a mis l'accent

sur des éléments qui contribuent à l'édification de sociétés plus inclusives, comme la promotion du dialogue. À cet égard, l'Équateur souligne l'importance que revêt la participation des femmes aux processus de paix, ainsi qu'aux structures politiques nationales et locales.

Les programmes et actions du système des Nations Unies dans la région des Grands Lacs jouent un rôle clef pour réduire les menaces à la paix et à la sécurité, car ils s'attaquent aux causes profondes des conflits et traitent de questions telles que la gestion durable et transparente des ressources naturelles, les droits humains et la mise en œuvre des programmes pour les femmes et la paix et la sécurité, les enfants et les conflits armés et les jeunes et la paix et la sécurité, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre du plan d'action et de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

Enfin, nous réaffirmons notre conviction que les organisations régionales – garantes des processus de paix dans la région des Grands Lacs – sont la pierre angulaire de la diplomatie préventive et de la recherche de solutions par des moyens pacifiques. Elles sont dotées d'outils permettant de désamorcer les conflits armés grâce à des forces qui peuvent être déployées rapidement et qui sont d'une grande efficacité sur le terrain.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Huang Xia et l'Ambassadeur Šimonović de leurs exposés instructifs. Nous saluons également la participation des représentants du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo à la présente séance.

Dix ans après la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, un instrument crucial pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région, l'Albanie est profondément préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité, malgré le calme relatif observé ces derniers jours. Elle compromet gravement les progrès en matière de coopération et d'intégration économique régionales. L'aggravation des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda pourrait déclencher une spirale qui aurait des conséquences irréversibles. L'Albanie exhorte les deux parties à s'abstenir de s'accuser mutuellement et à apporter des solutions raisonnables à leurs différends dans le cadre des mécanismes régionaux existants. Aucune stratégie militaire ne permettra de répondre aux griefs de longue date.

Malheureusement, les groupes armés qui avaient déjà choisi la voie du désarmement ont repris les armes,

créant de nouvelles alliances et se faisant de nouveaux ennemis. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées et toute forme d'appui au Mouvement du 23 mars doit cesser. Nous prenons acte du retrait partiel de ce groupe de certaines zones du Nord-Kivu et appelons à son retrait total de tous les territoires qu'il contrôle. Nous renouvelons également notre appel à tous les groupes congolais afin qu'ils participent au processus de désarmement, et nous demandons aux groupes armés étrangers de quitter le pays immédiatement. En particulier, des groupes tels que les Forces démocratiques alliées, la Coopérative pour le développement du Congo et le groupe Zaïre ont profité du vide laissé par les forces de sécurité congolaises pour s'installer dans ces régions en s'attaquant aux civils qui fuient leurs maisons. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans toute la région est alarmant. Les États de la région doivent consentir des efforts globaux et durables pour favoriser leur retour et améliorer leurs conditions de vie.

L'Albanie estime que les processus de Luanda et de Nairobi sont complémentaires et indispensables dans le cadre des efforts politiques visant à désamorcer les tensions régionales et à amener les groupes armés à la table des négociations. À ce titre, les deux processus doivent être soutenus, et les pays de la région doivent renouveler leur engagement à mettre pleinement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Dans cette optique, le onzième sommet du Mécanisme régional de suivi, reporté au mois de mai, est une occasion à ne pas manquer. Les missions menées par la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires dans les provinces du Sud-Kivu et de l'Ituri sont des étapes clefs pour mettre en place un processus de désarmement et de rapatriement d'un nombre croissant de membres de groupes armés étrangers présents dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous avons souligné à maintes reprises que la région ne parviendra pas à la paix sans s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'exploitation illicite des ressources naturelles est l'une des principales sources, car elle permet aux groupes armés de financer leurs horreurs. Nous avons pris acte des résultats de la réunion du Comité régional sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui s'est tenue en novembre, et nous encourageons les pays de la région et les pays de transit et de destination à renforcer leur coopération en vue d'endiguer ce commerce illicite en améliorant la transparence et le suivi de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, nous affirmons notre soutien à l'Envoyé spécial et le félicitons des efforts énergiques qu'il déploie pour mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et son plan d'action.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions l'Envoyé spécial Huang Xia et le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Ivan Šimonović, de leurs exposés. Nous saluons la participation des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda à la présente séance.

La situation dans la région des Grands Lacs est principalement déterminée par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite des affrontements entre les forces gouvernementales congolaises et le Mouvement du 23 mars (M23) dans la province du Nord-Kivu, ainsi que par les tensions entre Kinshasa et Kigali. Nous constatons que les Forces armées de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) sont contraintes de concentrer leurs efforts sur le problème du M23, ce qui fait que d'autres groupes armés illégaux ont profité de la situation pour étendre leurs activités illicites, attaquer les civils, exploiter les ressources naturelles en toute impunité et consolider leur position dans l'est du pays.

D'une manière générale, comme cela a déjà été dit aujourd'hui, les ressources naturelles sont l'un des principaux facteurs de l'instabilité que nous observons dans la région des Grands Lacs. La dégradation des conditions de sécurité complique considérablement la situation dans la région, accentuant les souffrances des citoyens ordinaires. Les membres du Conseil de sécurité ont effectué une visite de terrain à Kinshasa et à Goma du 9 au 12 mars, et ils ont vu de leurs propres yeux la situation humanitaire désastreuse dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo. Nous estimons qu'il importe de continuer à rechercher une solution diplomatique au conflit, y compris dans le cadre des processus de négociation de Luanda et de Nairobi. La priorité doit être de faire cesser les hostilités et d'instaurer un dialogue global

et inclusif. À cet égard, nous espérons que les nouvelles mesures prises au niveau régional s'avéreront efficaces pour créer des conditions permettant de faire progresser les processus de négociations intercongolais et de rétablir des relations de bon voisinage entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Plus généralement, nous estimons qu'il importe de continuer à coordonner les efforts et les initiatives complémentaires en matière d'appui régional afin d'obtenir des résultats tangibles. Nous espérons que les accords conclus au vingtième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CAE, qui s'est tenu début février à Bujumbura, ainsi qu'à la réunion des membres de la CAE et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en marge du trentesième sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba à la mi-février, contribueront à la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda et au retrait du M23 des zones occupées. Nous sommes convaincus que le contingent angolais jouera un rôle constructif à cet égard en soutenant le mécanisme de vérification *ad hoc*.

Nous appuyons les efforts de la MONUSCO et de ses dirigeants. Nous pensons que la présence des Casques bleus dans la zone de conflit est un important facteur de stabilisation. Les récentes manifestations contre la présence de la MONUSCO sont préoccupantes. Les attaques visant les Casques bleus sont inacceptables. Il importe que la MONUSCO sensibilise la population locale sur les objectifs de sa présence et le contenu de son mandat, mais qu'elle soit aussi à l'écoute de l'opinion publique et des autorités. Cela lui permettra de faire son travail efficacement. Nous sommes convaincus que le plan de retrait de la MONUSCO doit être mis en œuvre en fonction de la situation sur le terrain et s'affranchir de délais artificiels. Nous attendons les propositions du Secrétaire général d'ici à juillet - conformément à la résolution 2666 (2022) - concernant la reconfiguration de la MONUSCO à la lumière des consultations en cours avec Kinshasa.

Afin d'accroître l'efficacité des efforts qui sont déployés pour protéger la population congolaise, nous estimons que la MONUSCO doit renforcer la coordination avec les forces armées congolaises, ainsi qu'avec les mécanismes régionaux et nationaux impliqués dans le règlement du conflit. Nous prenons acte du rôle important joué par les organismes des Nations Unies pour atténuer les conséquences humanitaires de la crise.

De toute évidence, il ne sera pas possible de parvenir à une normalisation durable dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands

Lacs en recourant uniquement à des moyens militaires. Cela passera également par le dialogue, des mesures de confiance efficaces et la consolidation des efforts des États de la région, qui doivent prendre conscience de leur responsabilité partagée et de leur intérêt concret à stabiliser la région des Grands Lacs, où divers enjeux sont étroitement liés. Tous les pays de la région des Grands Lacs bénéficieront d'un développement pacifique et durable, d'une coopération mutuellement bénéfique et d'un engagement à trouver des solutions collectives à des problèmes de longue date, notamment ceux liés à l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui est l'un des principaux facteurs qui alimentent le conflit armé.

Nous appelons à l'intensification des efforts pour mettre pleinement en œuvre l'Accord-cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Nous saluons l'engagement de l'Union africaine à revitaliser ce document. Pour notre part, nous réaffirmons notre volonté de contribuer à la stabilisation de la région des Grands Lacs en promouvant le dialogue et la coopération constructive entre les États de la région. Nous nous engageons à coopérer étroitement avec les organismes compétents du système des Nations Unies et leurs représentants.

Pour terminer, la Russie appuie pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial Huang Xia pour établir un dialogue interétatique et apaiser les tensions dans cette partie de l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Rwanda.

M. Gatete (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de contribuer à la présente séance d'information du Conseil de sécurité consacrée à la région des Grands Lacs. Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Président de la Commission de consolidation de la paix. Le Rwanda félicite l'Envoyé spécial pour son dévouement en faveur de la paix et du développement dans notre sous-région. Nous nous félicitons également de la convocation de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui doit se tenir à Bujumbura, et à laquelle le Rwanda se réjouit d'assister.

La séance d'information d'aujourd'hui est l'occasion de revenir 10 ans en arrière, au moment de la

signature de l'Accord-cadre, le 24 février 2013. L'Accord-cadre a offert à toutes les parties une occasion sans pareille de tirer parti des efforts lancés par la région et l'ensemble du continent et de mettre sérieusement l'accent sur le règlement des véritables problèmes, tels qu'ils ont été clairement recensés. Il est essentiel que la signature de l'Accord-cadre ne soit pas considérée comme l'aboutissement d'un processus de paix, mais comme un pas important dans la bonne direction. L'Accord-cadre signé il y a 10 ans reconnaissait qu'une approche intégrée s'attaquant aux causes profondes et multiples était le seul moyen de mettre un terme à l'instabilité. Toute contribution constructive à une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs doit s'affranchir de la pratique contreproductive de la sélectivité, tant au niveau de la mémoire que de la responsabilité, en ce qui concerne les causes connues et persistantes des conflits récurrents.

Le Rwanda s'attendait à ce que l'Accord-cadre mène à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Dix ans plus tard, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Une évaluation de la mise œuvre de l'Accord-cadre est attendue depuis longtemps afin d'évaluer son efficacité et les problèmes qui découlent de sa non-application. Il est nécessaire de s'attaquer concrètement aux véritables problèmes en matière de droits, de justice et de développement, et de s'engager à trouver des solutions durables au profit des peuples qui attendent de nous que nous les guidions.

Alors que les préparatifs se poursuivent en vue d'un quatrième cycle de pourparlers de paix à Nairobi dans le but de juguler les groupes armés congolais, le facilitateur a recommandé d'y associer le Mouvement du 23 mars (M23), dans la mesure où celui-ci s'est conformé aux recommandations formulées à Luanda. Son retrait des zones précédemment conquises, qui sont à présent occupées par la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est, est le fruit d'un effort régional productif, ainsi que de la détermination du M23 à respecter la feuille de route établie par les dirigeants régionaux dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Bien que le facilitateur se soit déclaré satisfait du respect des recommandations par le M23, le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi Tshilombo, a déclaré le 13 avril à Kinshasa, au cours d'une conférence de presse conjointe avec le Président de la Suisse, qu'il ne négocierait pas, affirmant qu'« il n'est pas question de dialogue politique avec le M23 ».

La position de la République démocratique du Congo est troublante, car elle entrave de toute évidence tous les efforts déployés au niveau de la région et du continent pour instaurer la paix dans l'est du pays. La région et la communauté internationale comptent sur la coopération de Kinshasa pour instaurer une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo après le retrait du M23. Si les négociations sont exclues, une fois que le M23 aura achevé son retrait, les mécanismes de paix risquent de se trouver à nouveau dans une impasse, ce qui aurait pour conséquence la répétition des atrocités.

À l'heure où les Rwandais et le monde entier commémorent le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994, je tiens à rappeler au Conseil que le groupe terroriste auquel l'ONU a imposé des sanctions et qui a perpétré le génocide – les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) – est toujours en liberté en République démocratique du Congo. En outre, les FDLR bénéficient du soutien et de la protection politique du Gouvernement de la République démocratique du Congo alors qu'elles enfreignent ouvertement les sanctions de l'ONU. Depuis qu'il s'est réfugié en République démocratique du Congo il y a 29 ans, le groupe n'a cessé d'y propager son idéologie génocidaire, entraînant le massacre de centaines de milliers de Tutsis congolais. À cela s'ajoutent de multiples attaques transfrontières contre le Rwanda. L'attitude du Président Tshisekedi à l'égard des FDLR et sa récente déclaration sont par conséquent problématiques. Au cours de la conférence de presse donnée avec le Président de la Suisse, il est allé jusqu'à blanchir les FDLR, un groupe terroriste, affirmant qu'ils ne représentaient pas une menace pour le Rwanda et déclarant :

« Le prétexte du soutien des Forces armées de la République démocratique du Congo aux FDLR est fallacieux. Les FDLR sont une force résiduelle ; elles n'attaquent plus le Rwanda et n'ont plus de revendications politiques à l'égard de ce pays ».

Les membres se souviendront peut-être aussi que la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M^{me} Alice Nderitu, a publié à deux reprises des déclarations indiquant clairement que les FDLR étaient très actives et qu'elles propageaient une idéologie génocidaire. Elle a par conséquent demandé à la communauté internationale d'être attentive aux signes avant-coureurs d'un éventuel génocide en République démocratique du Congo.

La situation en République démocratique du Congo est complexe. Toutefois, bien que la solution ne

soit pas difficile à trouver, les déclarations des dirigeants du pays concernant la situation et les FDLR en particulier sont contreproductives au regard des efforts régionaux et des processus de paix, tels qu'envisagés dans l'Accord-cadre. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo persiste au contraire à ne faire aucun effort pour mettre en œuvre les accords signés, ce qui est pour le moins en contradiction avec l'Accord-cadre, tant dans son esprit que dans sa lettre.

Nous devons reconnaître les progrès réalisés dans certains domaines, et je tiens à saluer le déploiement en cours de contingents de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est en République démocratique du Congo, ainsi que la poursuite du retrait du M23.

En conclusion, toutes les parties concernées mettent en œuvre les accords régionaux, à l'exception de la République démocratique du Congo. À cet égard, le Rwanda exhorte toutes les parties au conflit à respecter strictement les accords de cessez-le-feu et à en tirer parti pour exécuter les feuilles de route des accords régionaux dans l'espoir de mener des négociations pacifiques et, en fin de compte, de parvenir à un règlement pacifique.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : Je voudrais d'emblée remercier la Fédération de Russie, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois d'avril, pour avoir organisé cette séance et réaffirmer par la même occasion tout notre soutien à son mandat.

Je me réjouis de l'exposé bien détaillé qui a été fait par M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et note avec beaucoup de satisfaction la riche contribution faite par le Président de la Commission de consolidation de la paix et les déclarations faites ce jour par les membres du Conseil de sécurité. Je me réjouis également de la participation à cette séance de mes collègues de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2023/237) et saluons les efforts faits par l'ONU, à travers son Envoyé spécial, pour qu'il y ait la paix dans la région des Grands Lacs.

Au moment où l'est de la République démocratique du Congo continue de faire face à une crise sécuritaire et humanitaire affectant la stabilité du pays et de la région, affectant aussi les enfants, les femmes et les personnes âgées qui vivent dans des conditions de détresse indescriptible, comme les membres du Conseil l'ont remarqué eux-mêmes lors de leur visite au début

du mois de mars, le Burundi réaffirme la pertinence de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba le 14 février 2013.

Plus que jamais, la communauté internationale devrait jouer un rôle efficace en tant que garante de la recherche de la paix dans la région, en posant des actes concrets pour appuyer les efforts inlassables de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui se matérialisent par une force régionale, des réunions des chefs d'état-major de la CAE pour une bonne coordination et des sommets des chefs d'État et de gouvernement.

La situation d'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a entraîné la pérennisation des conflits en Afrique des Grands Lacs, avec pour corollaire la multiplication des groupes rebelles locaux et étrangers, dont le but est essentiellement le contrôle et l'exploitation de nombreuses ressources minières, ce qui installe une sorte de permanence de l'insécurité et tend à régionaliser le conflit qui, en soi, constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales, et devrait attirer d'une façon très particulière l'attention des membres du Conseil de sécurité eu égard aux menaces d'embrasement régional.

À moins de trois semaines du onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui se tiendra le 6 mai, il est important d'utiliser tous les moyens dont la communauté internationale dispose pour arrêter la guerre, neutraliser les forces terroristes dans la région, entamer un dialogue et lancer un mécanisme de désarmement, démobilisation et réintégration, préconisé par le processus de Nairobi, mais qui demande énormément de moyens que la région ne saurait réunir. La contribution financière et logistique de l'ONU et de l'Union africaine aux coûts des forces régionales de la CAE à ce moment précis est donc capitale.

Au regard de ce contexte et des menaces d'un embrasement régional, une quête permanente de la paix explique l'engagement ferme, constant et continu de S. E. M. Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, Président en exercice de la CAE et champion de l'Union africaine sur le thème jeunesse, paix et sécurité, qui ne cesse de déployer une diplomatie tous azimuts, matérialisée par la tenue des sommets de Nairobi, Luanda et Bujumbura, et qui cherche à rallier

tous les partenaires régionaux et multilatéraux à sa vision de construction d'une architecture de paix régionale répondant à la permanence des menaces sécuritaires de plus en plus complexes dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Le sommet du 6 mai à Bujumbura semble bien parti pour la revitalisation de l'Accord-cadre afin de rendre plus opérationnels les différents mécanismes instaurés pour la sécurisation de la paix dans la région mais qui souffraient d'une absence d'ajustement par rapport aux nouveaux défis posés par la conjoncture internationale et régionale, 11 ans après la mise en place dudit accord.

Il semble aussi bien parti pour comprendre davantage les différentes implications dans la transnationalisation des violences dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs avant de soumettre à la région des tentatives de solutions durables devant tenir en considération la porosité des frontières, la circulation des armes et la question des richesses naturelles, qui semblent être les principaux facteurs d'instabilité dans les Grands Lacs. Il semble également bien parti pour permettre à la région de revisiter le mécanisme de l'Accord-cadre et le système qu'il instaure en matière de prévention et de gestion des conflits pour une paix et un développement durables dans la sous-région, de s'évaluer, de s'inventer et de s'adapter à la conjoncture régionale qui laisse voir des menaces complexes au présent comme au futur.

En plus des efforts en cours sous le leadership des Présidents burundais et angolais à travers, respectivement, les processus de Nairobi et de Luanda, le sommet du 6 mai à Bujumbura cherchera à rallier toute la région pour aboutir à des solutions concrètes et des gestes positifs pour la paix et la stabilité dans la région.

Le Burundi, qui entretient d'excellentes relations avec tous les pays voisins, se réjouit de la participation au plus haut sommet au niveau des chefs d'État et de gouvernement et des organisations internationales, comme l'ONU et l'Union africaine, garantes de l'Accord-cadre, et ne ménagera aucun effort pour que ce rendez-vous marque un nouveau départ pour plus d'unité et de solidarité régionales dans la coordination des efforts pour la paix, afin de limiter l'impact de cette instabilité sur les situations économiques dans la région.

À cet égard, le prochain sommet de l'Accord-cadre offrira des signaux clairs indiquant des dispositions propices pour un environnement de paix et sollicitera le concours de tous les partenaires de la région et les garants de l'Accord-cadre pour enterrer définitivement la hache de guerre et ouvrir une ère nouvelle devant

passer par l'éducation à la paix, au respect des droits de la personne, et qui culminera avec l'instauration d'une culture de paix, de tolérance et de non-violence.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Nzongola-Ntalaja (République démocratique du Congo) : Je voudrais, Monsieur le Président, au seuil de mon propos, vous féliciter pour votre présidence du Conseil de sécurité de ce mois d'avril et vous remercier pour l'organisation de cette séance portant sur la situation dans la région des Grands Lacs. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Antonio Guterres, pour son engagement à la cause de mon pays. À ces remerciements, je tiens à associer tous les membres du Conseil de sécurité, sans oublier de mentionner les trois représentants du continent africain au sein de cet organe. Je salue aussi la présence du Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. l'Ambassadeur Ivan Šimonović, et bien sûr de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, avec qui j'ai eu un très bon entretien lundi passé et qui fait un très bon travail dans notre région du continent.

Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2023/237) du 30 mars 2023, que l'Ambassadeur Huang Xia nous a présenté. Je souhaite faire quelques commentaires sur les questions évoquées dans ce rapport.

Le Rwanda, qui opère avec le Mouvement du 23 mars (M23), devons-nous encore le répéter, est un des pays signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Le 6 mars à Bujumbura, la République démocratique du Congo, qui est au terme de son mandat entamé depuis février 2013, va remettre la présidence de ce mécanisme régional au Burundi. Nous espérons que sous la présidence du Burundi, ce mécanisme fera bien son travail. L'Envoyé spécial a annoncé un atelier à Durban, en Afrique du Sud, qui offrira un cadre pour baliser le futur. Ma délégation apprécie cette initiative, mais rappelle aux participants éventuels que ce mécanisme, comme mon collègue du Burundi l'a souligné, a été conçu il y a plus de 10 ans, et que beaucoup de choses ont changé depuis lors. On a donc besoin de revoir ce mécanisme.

Dans l'immédiat, la préoccupation majeure de mon gouvernement est la stabilisation de la situation sécuritaire en désarmant le M23 et d'autres groupements terroristes majeurs étrangers et locaux d'inspiration

étrangère, comme les Forces démocratiques alliées-Madina Tawheed wal Muwahedeen, la Coopérative pour le développement du Congo et la Résistance pour un État de droit au Burundi. Nous insistons sur le pré-cantonement des éléments du M23 dans son camp de Kiwanja avant qu'ils ne soient conduits au Maniema. Ceci est en accord avec la feuille de route conjointe Luanda-Nairobi, qui a été adoptée au mini-sommet de Luanda du 23 novembre 2022, ainsi que par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par le Conseil de sécurité. Ce projet de cantonner le M23 en territoire congolais, loin du Rwanda, est indispensable pour un véritable désarmement de ces terroristes, pour mettre fin aux massacres de masse comme ceux de Kishishe survenus dans la période allant du 22 novembre au 1^{er} décembre 2022. Kishishe était pleinement occupée par les terroristes du M23, appuyés par les troupes de la Force de défense rwandaise (RDF).

Ma délégation demande aux membres du Conseil de se joindre à la République démocratique du Congo pour sanctionner les auteurs de ces atrocités. Ma délégation tient à répéter, comme l'avait souligné le chef de l'État de la République démocratique du Congo, S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, en conformité avec la décision du Parlement de notre pays, que les éléments des groupes armés n'intégreront jamais les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Nous le répétons, nous n'allons pas négocier avec le M23. Aujourd'hui, aucun pays que nous connaissons ne négocie avec les terroristes. Le Rwanda n'a jamais négocié avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), alors pourquoi est-ce qu'on nous demande à nous de négocier avec le M23 ?

Je voudrais clarifier un point mentionné dans le rapport sous examen : les FDLR. Contrairement aux accusations mensongères que l'armée congolaise collabore avec les FDLR et les soutient, j'aimerais citer cinq opérations d'envergure unilatérales et conjointes que les FARDC et la RDF ont mené contre les FDLR entre le 20 janvier 2009 et février 2022. Il s'agit notamment, premièrement, de l'opération Umoja Wetu, du 20 janvier au 25 février 2009 ; deuxièmement, de l'opération Kimia II et Amani Leo, de mars 2009 à 2012 ; troisièmement, du programme de désarmement volontaire ; quatrièmement, d'une opération menée de janvier 2015 à décembre 2018 ; et cinquièmement, des opérations conjointes FARDC-RDF.

Il faut dire que le résidu FDLR, dont le leadership a été décapité par l'armée congolaise au cours de ces opérations ci-haut, ne constitue plus une menace militaire à même d'attaquer le Rwanda. Ils n'ont plus

fait d'incursion au Rwanda depuis des années. Ils l'ont fait au début, en 1994-1995, mais à présent, pas grand-chose, rien du tout. Donc, le résidu FDLR ne constitue plus une menace militaire à même d'attaquer le Rwanda, mais plutôt une source d'insécurité socioéconomique en République démocratique du Congo, et ce, au profit du Rwanda. Le Rwanda est le plus grand bénéficiaire de la présence du résidu FDLR sur le territoire congolais, parce que cela leur donne un prétexte pour justifier leur incursion dans notre territoire. Donc, ils viennent agresser la République démocratique du Congo et piller allègrement nos ressources naturelles, et ce pillage bien organisé est vraiment l'une des causes essentielles de la crise que nous sommes en train de vivre aujourd'hui dans notre pays.

Nous entendons souvent des Rwandais fidèles au régime dictatorial de Paul Kagame dire que les Congolais menacent la vie des Rwandais par leur collaboration avec les FDLR et la haine ethnique contre les locuteurs de kinyarwanda. Or, jusqu'à présent, nous n'avons pas vu d'exemples crédibles de violences basées sur la xénophobie comparables à d'autres pays. Nous ne l'avons pas vu. Même M^{me} Alice Nderitu, qui a été citée ici, avait fait sa déclaration avant de se rendre au Congo. Puis, elle s'y est rendue et, quand elle est revenue, elle a renforcé ce qu'elle avait dit. Mais, jusqu'à présent, il n'y a aucune preuve. Une autre accusation formulée par les Rwandais est que les Congolais ne font que se plaindre quand ils sont responsables de leurs problèmes. Nous sommes apparemment incapables d'analyser les causes ou racines profondes de notre faiblesse. Or, les causes ou les racines profondes de la crise congolaise sont les produits du Rwanda et non du Congo. Je souhaite conclure mon intervention en faisant référence à quatre racines ou causes profondes qui sont complètement rwandaises : le militarisme, le pillage des ressources du Congo, comme le représentant de l'Albanie l'a très bien souligné dans son intervention, la haine ethnique et l'expansionnisme.

S'agissant du militarisme, de la haine ethnique et de l'expansionnisme du Président Paul Kagame, pendant sa récente conférence de presse à Cotonou, au Bénin, M. Kagame a montré son expansionnisme en disant que certaines régions du Congo et de l'Ouganda appartenaient au Rwanda avant la colonisation. Ce n'est pas la première fois que les dirigeants rwandais propagent ces mensonges. Il y a eu le Pasteur Bizimungu, ancien

Président du Rwanda, qui n'avait toutefois aucun pouvoir, parce qu'il était issu du groupe marginalisé hutu, dont des milliers de membres ont été massacrés dans notre pays en 1994. En effet, selon le rapport du Projet Mapping du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les événements survenus au Congo peuvent être considérés dans un tribunal de droit comme étant un génocide. Ce n'est pas mon opinion, mais celle qui est présentée dans le rapport du Projet Mapping, rangé dans les tiroirs de l'ONU, mais que personne ne veut publier. Après M. Kagame et M. Bizimungu, il y a aussi eu M. James Kabarebe, l'homme fort que Kagame avait fait nommer commandant en chef de l'armée congolaise entre mai 1997 et juillet 1998. M. Kabarebe a dit ceci récemment: « Nous allons continuer à combattre jusqu'à ce que nous récupérions nos terres, qui sont au Congo ».

Tout cela est contraire à l'histoire et à la jurisprudence. Les historiens du Rwanda, parmi eux mon ancien professeur à l'Université du Wisconsin à Madison, Jan Vansina, un Belge, et l'historien congolais, Isidore Ndaywel, ont démontré dans leurs publications qu'aucun roi du Rwanda précolonial n'avait réussi à conquérir même un petit morceau du Congo actuel. Mais Kagame, qui vient d'une famille royale, aimerait faire ce que ses ancêtres ne sont pas parvenus à accomplir.

Nous voulons en outre attirer l'attention des membres du Conseil sur les récentes déclarations dangereuses appelant à la redéfinition des tracés des frontières dans les Grands Lacs. Ces propos, que le Conseil doit condamner et proscrire, révèlent des vellétés expansionnistes qui exacerbent les tensions dans la région. Pour rappel, l'intangibilité des frontières est un principe clef qui a été affirmé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), aujourd'hui l'Union africaine, le 21 juillet 1964, au deuxième sommet de l'OUA, au Caire, en Égypte. La République démocratique du Congo, soit dit, défendra chaque pouce de son territoire. Nous n'allons pas négocier avec les terroristes.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.